

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphael	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 49 /23/VI

APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°14/22/III du 24/03/2022, approuvant le budget primitif annexe Assainissement de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°73/22/VIII du 04/08/2022, portant décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement de l'exercice 2022,

Vu la note explicative de synthèse n° 37/2023 du 16 juin 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2023, et après en avoir délibéré,

W

DECIDE :

Article 1 : Le compte de gestion du budget annexe Assainissement du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022 est arrêté comme ci-dessous :

Prévisions budgétaires totales (a)	109 792 829
Titres de recettes émis (b)	124 849 040
Réductions de titres (c)	23 173 029
Recettes nettes (d = b - c)	101 676 011
Section de fonctionnement - DEPENSES - CG - État A3	
Autorisations budgétaires totales (e)	109 792 829
Mandats émis (f)	84 677 014
Annulations de mandats (g)	16 145 686
Dépenses nettes (h = f - g)	68 531 328
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - Excédent (d-h)	33 144 683

Section d'investissement - RECETTES - CG - État A2	
Prévisions budgétaires totales (a)	127 471 037
Titres de recettes émis (b)	45 553 115
Réductions de titres (c)	-
Recettes nettes (d = b - c)	45 553 115
Section d'investissement - DEPENSES - CG - État A1	
Autorisations budgétaires totales (e)	127 471 037
Mandats émis (f)	80 938 918
Annulations de mandats (g)	-
Dépenses nettes (h = f - g)	80 938 918
Solde d'exécution de l'exercice 2022 - Déficit (i = d - h)	- 35 385 803
Solde d'exécution de l'exercice 2021 - Excédent (j)	42 925 844
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2022 - Excédent (i+j)	7 540 041

Résultat de clôture cumulé de l'exercice - CG - Tab A14	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	33 144 683
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2022	7 540 041
Résultat de clôture cumulé	40 684 724

Article 2 : Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est arrêté en conformité avec le compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2022.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUIN 2023

Pour extrait conforme

au registre des délibérations,

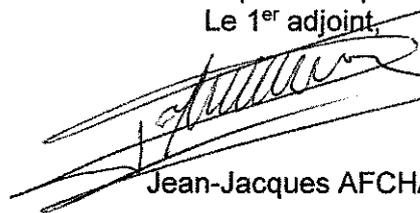
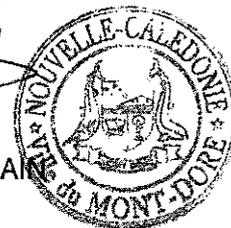
Pour le Maire empêché et par délégation,

Le 1^{er} adjoint,

Le secrétaire de séance,



Nina JULIÉ


Jean-Jacques AFCHAN

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud

Trésorerie de la province Sud

Direction des finances et de l'informatique (SF)

Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture

988-200012532-20230622-49-23-VI-DE

Date de télétransmission : 23/06/2023

Date de réception préfecture : 23/06/2023